



## **MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap.

Néanmoins, nous vous proposerons une assistance afin de rechercher une structure adéquate qui vous accueillera et vous accompagnera dans votre démarche d'obtention du permis de conduire de la catégorie B.

Afin d'avoir plus d'information ou de suivis, n'hésitez pas à nous contacter au 03.83.21.56.73, Marie, référente handicap, directement à l'accueil de l'agence de Saint-max située au 132 avenue Carnot, vous aidera dans vos démarches.

Vous pouvez aussi nous contacter via mail ; [contact@autoecole-maxdrive.fr](mailto:contact@autoecole-maxdrive.fr)

Afin d'avoir des informations complémentaires, vous pouvez aussi vous rendre sur le site [www.ceremh.org](http://www.ceremh.org) ou vous trouverez une liste qui recense toutes les auto-école spécialisées du département.